

**La Balme de Sillingy, le 20 août 2024**

**POLICE PLURICOMMUNALE**

**13 ROUTE DE CHOISY  
74330 LABALME DE SILLINGY**

**ARRETE PM N° 36 / 2024**

**Occupation payante du domaine public**

MADAME LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA BALME DE SILLINGY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le code de sécurité intérieure et notamment son article L.511-1  
VU le Code Pénal, notamment ses articles L.131-13 et R.610-5,  
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,  
Vu l'intérêt général et considérant la demande de l'association Escarcelle, pour installer un commerce ambulant, devant l'entrée de la salle Georges DAVIET, rue Colle Umberto à la Balme de Sillingy, le samedi 19 octobre 2024, et le dimanche 20 octobre 2024.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Monsieur GHOORUN AKEEM est autorisé à installer un food-truck ambulant devant l'entrée de la salle Georges DAVIET, rue Colle Umberto à la Balme de Sillingy, le samedi 19 octobre 2024, et le dimanche 20 octobre 2024.

**ARTICLE 2 :** L'occupation payante du domaine public, fixée par délibération sera facturée, à monsieur GHOORUN AKEEM, gérant du Food-Truck, la somme de soixante euros.

**ARTICLE 3 :** Monsieur GHOORUN AKEEM veillera à conserver l'emplacement en parfait état de propreté. En cas de détériorations, dégradations ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs de monsieur GHOORUN AKEEM.

**ARTICLE 4 :** La présente autorisation est révoicable à tout moment, sans indemnité en cas de non-respect d'un des articles ci-dessus.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux de la Commune de la Balme de Sillingy, ainsi que les Services placés sous son autorité sont chargés de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le commandant de la Gendarmerie d'Annecy-Meythet-La Balme de Sillingy,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale de la Balme de Sillingy,

Madame Le Maire,  
Séverine MUGNIER

Notifié le :  
Nom-Prénom : GHOORUN AKEEM  
Signature :



Arrêté du Maire certifié exécutoire compte tenu :  
De sa réception en Préfecture le 21/08/2024  
De sa publication le 21/08/2024

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de Recours devant le tribunal administratif territorialement compétent